

Assemblée Générale du 17 avril 2018

Rapport moral pour l'exercice 2017

- - - - -

Chères Consoeurs, Chers Confrères, Chers Amis,

Avant de débiter la lecture de ce rapport moral, je souhaiterais rendre hommage à notre collègue et ami décédé le 20 septembre dernier, Claude SALSON. Adhérent au Syndicat depuis 1971, membre du Conseil d'Administration depuis 1989 avec seulement une année d'interruption, il était pour nous un exemple d'engagement syndical. Toujours bienveillant et soucieux de défendre les marchands, également membre de la Commission de la Foire de Chatou. Nous ne l'oublierons pas.

Nos pensées accompagnent également les familles qui ont perdu un de leurs proches.

= - - - - =

Notre Assemblée Générale est l'occasion de faire le point sur les actions menées par notre Syndicat durant l'année afin de protéger et de valoriser tous les professionnels qu'il représente.

L'année 2017 a été marquée, sans conteste, par l'organisation du Salon des Antiquaires et d'Art contemporain du Parc Monceau dans le 8^e arrondissement de Paris. La première édition s'est déroulée du 3 au 11 juin. Une seconde édition a été créée du 7 au 15 octobre. Plusieurs démarches de prospection ont été engagées par le Syndicat auprès de différents sites parisiens afin de créer ou reprendre une nouvelle manifestation, en plus de la Foire de Chatou. Le Président Nowicki a rencontré le 15 mars à l'Hôtel de Ville de Paris des représentants du Cabinet de Mme Olivia Polski, Adjointe chargée du Commerce, qui ont compris et soutenu la démarche du SNCAO-GA dont le seul objectif est de permettre à ses adhérents Antiquaires, Brocanteurs et Galeristes, d'exposer dans les meilleures conditions possibles.

Notre recherche a été relayée auprès du Service des Activités Commerciales sur

le Domaine Public (Direction de l'Attractivité) et un créneau s'étant libéré pour le site du Parc Monceau, un dossier a été déposé par le Syndicat.

Les démarches ont été menées tambour battant et la manifestation a été mise en place moins de trois mois après l'entretien à l'Hôtel de Ville. Nous adressons tous nos remerciements à ces différentes instances pour leur soutien, ainsi qu'à Mme Jeanne d'Hauteserre, Maire du 8^e arrondissement, qui nous a fait l'honneur et l'amitié d'être présente à l'inauguration de chacune des deux éditions du Salon.

Un grand merci également aux différents intervenants et prestataires qui se sont impliqués avec beaucoup d'énergie et d'enthousiasme dans cette nouvelle aventure ainsi qu'à nos exposants pour leur confiance.

L'organisation de cette manifestation par notre Syndicat marque notre volonté d'accompagner nos adhérents en leur offrant des possibilités variées de travailler, sachant que la Foire de Chatou a continué d'être organisée aux dates habituelles, au Printemps et en Automne.

- L'édition du Printemps avait pour thème « Le Style français ».

Malgré les dépenses supplémentaires que le Syndicat a dû assumer en termes de sécurité, il a été décidé par le Conseil d'Administration de ne pas augmenter les tarifs de location des stands pour les exposants alors que de nombreux organisateurs pratiquent des tarifs devenus trop élevés, sans tenir compte des frais annexes supportés par les marchands. Par contre, nous avons été dans l'obligation de réajuster les tarifs concernant les alimentaires.

Nous avons organisé pendant la Foire de Chatou un atelier « Sécurité et assurances » spécialement adapté aux professionnels du marché de l'art.

- Pour l'édition d'Automne, le thème « Tous à table ! » a permis d'associer la gastronomie aux arts de la table. L'invité d'honneur était Stéphane Gaborieau, Meilleur Ouvrier de France, chef étoilé d'un prestigieux restaurant parisien.

Dans le cadre du renouvellement des contrats concernant l'agent de communication et l'agence de publicité, un nouvel agent a été retenu après étude des dossiers en ce qui concerne la communication. L'agence de publicité a été reconduite.

L'action du Syndicat concernant les Foires et Salons d'Antiquités et de Brocante s'est prolongée au cours de cette année 2017 de trois façons différentes :

1°) Des partenariats ont été renouvelés avec des organisateurs de manifestations qui font bénéficier nos adhérents d'une remise sur la location de leurs stands.

2°) Un soutien a été apporté au Salon des Antiquaires de Dijon, « DIJ'ANTIQUAIRE », qui s'est déroulé du 20 au 25 mai. Une association créée par des marchands assure la nouvelle organisation. Nous les félicitons pour cette belle initiative.

3°) Le 21 mars s'est déroulée au Syndicat une réunion du Comité d'Éthique des organisateurs de Foires, Salons, Déballages nationaux et internationaux d'Antiquité et de Brocante, et des responsables de marchés permanents. Cette

réunion a permis des échanges constructifs.

Dans le cadre de sa mission de représentation de la profession auprès des pouvoirs publics, le Syndicat a poursuivi les démarches engagées en 2016 concernant le dossier ivoire. Pour mémoire, un arrêté du 16 août 2016 posait le principe d'une interdiction sur tout le territoire national et en tout temps du transport à des fins commerciales, du colportage, de l'utilisation commerciale, de la mise en vente, de la vente ou de l'achat de défenses et d'objets composés en tout ou partie d'ivoire d'éléphants ainsi que de cornes et d'objets composés en tout ou partie de corne de rhinocéros. Une réunion qui s'était déroulée le 15 septembre au ministère de l'Environnement avait permis à tous les professionnels du marché de l'art, qu'ils soient marchands, commissaires-priseurs ou experts, d'exprimer leur opposition unanime face à ce texte. Un recours commun signé par dix organisations professionnelles du marché de l'art avait même été déposé auprès du Secrétariat du contentieux du Conseil d'Etat en vue de demander la modification de l'arrêté du 16 août. Ces différentes démarches ont finalement abouti en 2017, à l'issue d'une consultation publique, avec la parution d'un arrêté modificatif en date du 4 mai qui assouplit celui du 16 août 2016. S'il en était besoin, ces résultats prouvent que l'union fait la force et qu'il est possible de faire valoir efficacement nos positions auprès des pouvoirs publics dans le cadre de démarches concertées.

Dans le même état d'esprit, des revendications ont été poursuivies concernant le seuil de paiement en espèces, abaissé de 3.000 € à 1.000 € depuis le 1^{er} septembre 2015. Le Président Nowicki a participé le 2 mars à un déplacement à Bruxelles en compagnie de M. Francis Palombi, Président de la Confédération des Commerçants de France, pour défendre notre point de vue auprès de plusieurs députés européens. Une harmonisation à l'échelle de la Communauté Européenne est indispensable afin que les commerçants français ne soient pas soumis à des dispositifs plus contraignants que leurs voisins européens. Des contacts ont également été renouvelés avec les représentants de TRACFIN, cellule de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, placée sous la tutelle du ministère de l'Economie et des Finances, afin d'expliquer les spécificités de notre secteur d'activité.

En juin, le Président Nowicki a participé à une réunion au SYMEV (le Syndicat National des Maisons de Ventes Volontaires) au cours de laquelle il a été décidé de redonner souffle à une structure mise en place voici quelques années et qui était en sommeil : le Conseil National du Marché de l'Art (CNMA). L'idée est de faire en sorte que le marché de l'art français dans son ensemble, rassemblant marchands, commissaires-priseurs et experts, soit représenté par cette structure tant au niveau national qu'euro-péen. Pour marquer ce renouveau, une première démarche a été convenue en adressant à Mme Françoise Nyssen, Ministre de la

Culture et de la Communication, une lettre sur un sujet qui concerne l'ensemble des acteurs du marché de l'art français, à savoir les délais excessivement longs pour obtenir auprès de la Direction des Musées de France des certificats de biens culturels. Suite à cette lettre, une rencontre s'est déroulée le 1^{er} septembre au Ministère de la Culture. Deux pistes principales ont été proposées par les organisations professionnelles afin de fluidifier le travail de l'administration :

- 1°) Augmenter les seuils à partir desquels les demandes doivent être faites, inchangés depuis 2004 (il est nécessaire de les réévaluer en fonction des critères actuels du marché qui ne correspondent plus à ceux de 2004) ;
- 2°) Mettre en place une dématérialisation des demandes qui seraient adressées par les professionnels au moyen de la voie électronique, permettant ainsi de gagner du temps. Il serait intéressant, également, que les demandeurs puissent suivre en ligne, en temps réel, l'évolution du traitement de leurs dossiers.

L'année 2017, outre ces différentes actions nationales menées conjointement avec d'autres organisations professionnelles, a été marquée par plusieurs événements :

- 1°) L'Assemblée Générale en avril a été précédée par une Assemblée Générale Extraordinaire au cours de laquelle a été adoptée une diminution du nombre des membres représentant le collège des antiquaires et brocanteurs au sein du Conseil d'Administration. Cette diminution, de 15 à 12 membres, s'opérera de façon progressive avec la suppression d'un poste à pourvoir par an pendant trois ans à compter de 2018.

Cette Assemblée Générale a été l'occasion d'accueillir quatre nouveaux élus au sein du Conseil d'Administration : M. Christophe Berteaux, nouveau représentant des Galeries d'Art, Messieurs Yves Bouger, Jérôme Henry et Bertrand Lecat, nouveaux membres du collège Antiquaires Brocanteurs. Un hommage très appuyé a été rendu à Michel Gomez qui participait à cette Assemblée Générale pour la dernière fois en qualité d'administrateur. Elu par la profession au sein du Conseil d'Administration depuis 1987 sans interruption, il a assuré de façon exemplaire la fonction de Président du SNCAO-GA pendant 15 années, au cours de cinq mandats successifs, de 1998 à 2014. En 2015, la distinction de Président d'Honneur lui a été décernée à l'unanimité des administrateurs.

- 2°) En juin, les membres du Conseil d'Administration se sont déplacés à Marseille et ont rencontré les représentants du Syndicat, partenaire et ami, des Antiquaires, Brocanteurs et Galeries d'Art de Marseille et sa Région. A l'heure où notre profession connaît d'importants bouleversements et où le paysage des manifestations se transforme profondément, toutes les forces vives syndicales doivent rester mobilisées. A l'occasion de cette rencontre, Philippe Gulesian a été élu Président du Syndicat de Marseille. Il succède à cette fonction à Henri

Parsi qui a assumé ce poste durant plusieurs années et que nous remercions pour les excellentes relations entre nos Syndicats.

Le SNCAO-GA continue d'être présent au sein de nombreuses instances nationales telles que le CDNA pour tout ce qui concerne la Convention Collective des Commerces de Détail Non Alimentaires, l'APCDNA et la Confédération des Commerçants de France. Nous sommes représentés également à la Maison des Artistes.

N'oublions pas l'IESA, école partenaire avec laquelle nous entretenons toujours d'excellentes relations. Nous avons accueilli en stage au cours de cette année plusieurs élèves.

De la même façon, nous sommes très heureux du rapprochement qui a été opéré avec le Syndicat National des Experts Numismates et Numismates Professionnels qui organise son Salon en fin d'année à Paris au Palais Brongniart Place de la Bourse.

La CEFA, présidée par William Vonthron, continue de rassembler des experts reconnus dans des spécialités très diverses.

Grâce à son réseau de Présidents départementaux et de Membres correspondants, le Syndicat est présent sur l'ensemble du territoire national : nous souhaitons rendre hommage à nos représentants pour l'information et l'aide qu'ils apportent à nos confrères au quotidien dans les régions.

Pour une cotisation dont le montant est resté inchangé, nous continuons de proposer à nos adhérents des services adaptés à travers le Bulletin, l'Assurance Protection Juridique, les permanences du service juridique et comptable... Nous rappelons que nos adhérents ont la possibilité d'insérer gratuitement des annonces d'objets à vendre dans la rubrique « Vente-au-Net » sur le site internet du Syndicat. Afin de redynamiser la section Galeries d'Art, son représentant a proposé de mettre en place une page Facebook spécialement dédiée, sur laquelle nos adhérents galeristes pourront présenter leurs actualités.

A travers le développement du Label « Antiquité-Qualité » dont le cahier des charges a été actualisé, c'est une image valorisante de la profession qui est défendue en distinguant les organisateurs de manifestations d'Antiquité et de Brocante les plus sérieux et leurs exposants.

Le Règlement Intérieur du Syndicat a également été actualisé.

Je remercie tous les administrateurs bénévoles pour leur implication dans l'activité de notre Syndicat.

En ce qui concerne le personnel, Annie Nicolaon a fait valoir en décembre ses droits à la retraite après 42 années d'implication pour le Syndicat et la Foire de

Chatou. Nathalie Ragot prend désormais la relève.
Nous remercions Frédéric Chapillon, Annie et Nathalie pour le travail accompli.

De nouvelles candidatures ont été reçues pour les élections du Conseil d'Administration.

Nous sommes heureux de constater l'intérêt suscité auprès de nos adhérents qui souhaitent s'engager davantage dans notre vie associative. Il y a donc 9 candidatures pour 5 postes à pourvoir. Le candidat élu avec le moins de voix sera élu pour une durée de 2 ans suivant l'article 9 des Statuts.

Je vous remercie pour votre aimable attention et je vous souhaite une excellente fin de soirée.

Claudette PICARD
Secrétaire Générale